

Rapport du Budget Primitif 2021



Un budget primitif 2021, résolument au service des Chellois

Lors du Conseil Municipal du 17 novembre dernier, le rapport d'orientation budgétaire a été débattu et voté. Le contexte économique et financier ainsi que les trajectoires budgétaires ont été présentés.

Le budget primitif (BP) 2021 est le premier budget du mandat 2020-2026. Il s'inscrit pleinement dans le droit fil des budgets votés sous la houlette de Monsieur Rabaste.

Ainsi ce BP 2021 bénéficie des actions menées avec célérité dès 2014 par la municipalité pour rétablir les finances en maîtrisant les dépenses de fonctionnement face à des recettes atones et en désendettant massivement la commune.

En outre, ce budget ne déroge pas aux principes que s'est fixée l'équipe municipale, à savoir la prudence budgétaire ainsi que le respect des grands équilibres financiers pour offrir un service public à la hauteur des attentes et des besoins des Chellois.

Le budget primitif 2020 s'inscrit dans la continuité des politiques menées depuis 2014 avec la volonté d'être résolument tourné vers les Chellois en développant toujours les actions en faveur de la sécurité, de la réussite scolaire et du cadre de vie.



Un budget primitif 2021, résolument au service des Chellois

Cette gestion rigoureuse des deniers publics chellois est maintenue et poursuivie dans toutes les décisions prises au quotidien.

En 2021, elle vise à préserver une situation financière saine et durable et met les moyens en œuvre pour atteindre les objectifs suivants :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition municipaux.
- Dégager une capacité d'autofinancement nette largement positive par une gestion rigoureuse des deniers publics.
- Investir dans des équipements structurants et durables pour les Chellois.
- Diminuer le stock de dette et maîtriser le niveau d'endettement.

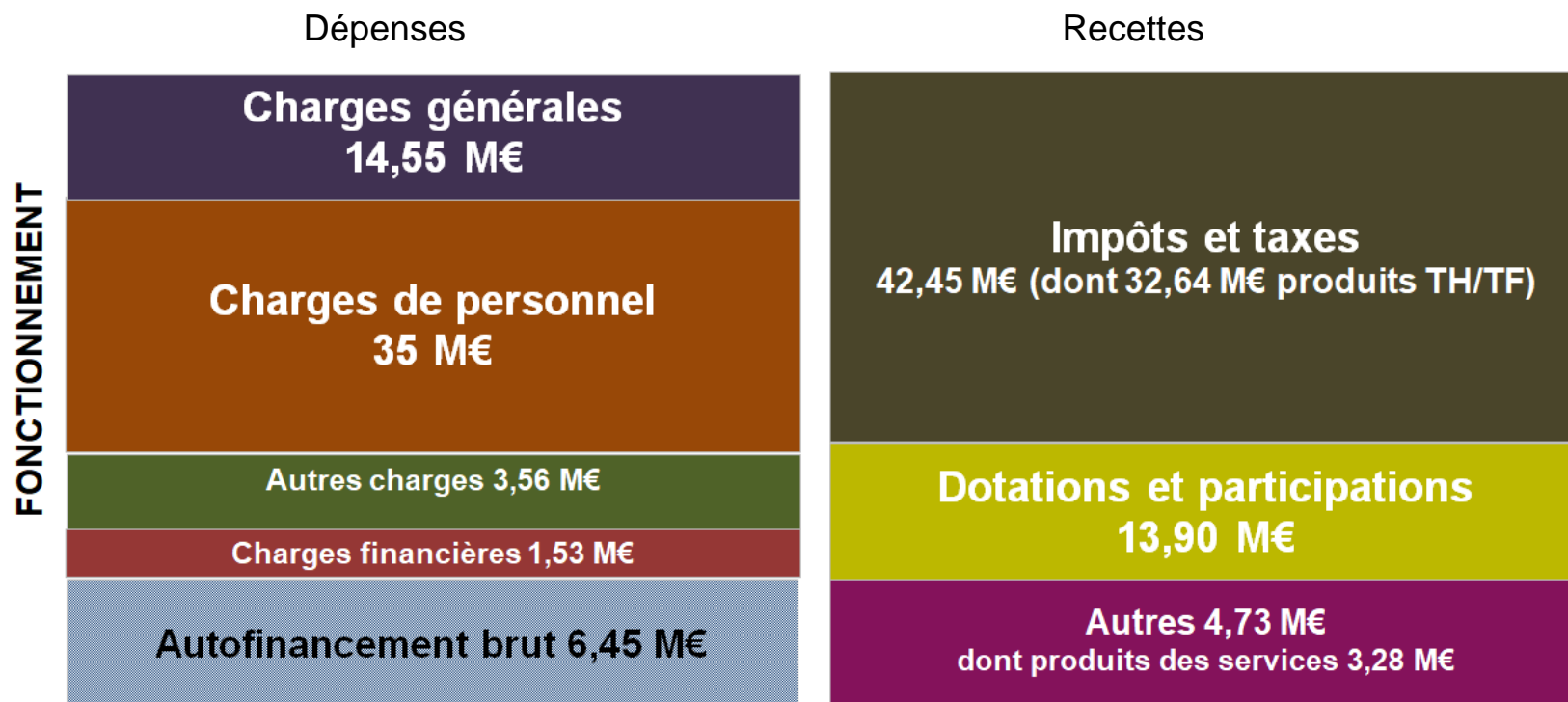
Le budget primitif 2021 intègre les incertitudes et les difficultés de prévisions qui sont générées par la crise sanitaire.

Le budget primitif 2021 est équilibré à hauteur de 61,38 M€ en section de fonctionnement et 17,42 M€ en section d'investissement.

Il dégage une CAF brute de 6,45 M€ et une CAF nette de 605 k€.

La section de fonctionnement

Les grandes masses de la section de fonctionnement se présentent comme suit :



La section de fonctionnement

La section de fonctionnement évolue comme suit :

En millions d'euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	60,97	62,59	60,88	61,51	66,29	61,93	63,69	61,22	61,09
Produits des services	3,91	3,96	3,85	4,03	3,62	3,72	3,30	3,27	3,28
Impôts et taxes	37,29	37,53	38,53	39,68	39,77	41,44	42,82	42,50	42,45
Dotations et participations	18,03	18,18	17,20	16,01	14,96	14,77	14,26	14,08	13,90
Autres	1,74	2,92	1,31	1,79	7,94	2,00	3,31	1,37	1,45
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	55,97	56,27	54,80	53,23	51,63	52,10	52,44	54,42	54,64
Charges générales	14,57	13,20	12,49	12,05	11,90	12,90	13,37	14,11	14,55
Charges de personnel	33,97	35,62	34,78	34,50	34,31	33,83	34,30	35,03	35,00
Atténuation de produits	-	-	0,22	-	-	-	-	0,02	0,15
Autres charges courantes	4,50	4,70	4,27	4,26	3,24	2,92	2,89	3,34	3,21
Charges financières	2,59	2,51	2,31	2,17	1,96	1,83	1,72	1,75	1,53
Charges exceptionnelles	0,34	0,23	0,74	0,24	0,22	0,40	0,17	0,18	0,18
Dotations provisions	-	-	-	-	-	0,22	-	-	0,03



La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros

	BP 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	61,09
Produits des services	3,28
Impôts et taxes	42,45
Dotations et participations	13,90
Autres	1,45

Les recettes de fonctionnement de la commune ne disposent pas d'une progression dynamique.

Elles représentent 1 102 € par habitant contre 1 387 € par habitant pour la moyenne des communes de même strate.

En 2021, la dotation globale de fonctionnement devrait de nouveau être en repli :

- une baisse de 60 k€ sur la Dotation Forfaitaire,
- une progression de 45 k€ sur la Dotation de Solidarité Urbaine,
- une baisse de 10% de la Dotation Nationale de Péréquation, soit 70 k€.

En 2021, la Ville de Chelles devra faire face à la sortie progressive du statut de bénéficiaire du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Il est attendu que la Ville perçoive 477 k€ et verse 145 k€.

La crise sanitaire génère des incertitudes sur l'exercice 2021 et, en particulier, sur les prévisions de produits des services et des participations liées à la fréquentation des services municipaux. Une marge de prudence a ainsi été prise au budget primitif 2021 et une attention forte sera portée dans l'exécution de ces recettes.



La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

En 2021, les taux d'imposition municipaux resteront identiques.

Sous l'influence de la revalorisation des bases, le produit des contributions directes est en augmentation de 1%.

S'agissant de la réforme fiscale, il y a une neutralité budgétaire.

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties.

La part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.



La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2021 se répartissent comme suit :

En millions d'euros

	BP 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	54,64
Charges générales	14,55
Charges de personnel	35,00
Atténuation de produits	0,15
Autres charges courantes	3,21
Charges financières	1,53
Charges exceptionnelles	0,18
Dotations provisions	0,03

Afin de préserver l'équilibre financier de la commune face à des recettes de fonctionnement atones, la maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue un élément essentiel.

Aussi, par rapport au budget primitif 2020, les dépenses de fonctionnement progressent de 0,41%.

Les dépenses de fonctionnement par habitant s'élèvent à 986 €. Celles des communes de même strate s'établissent à 1 174 €. L'écart se maintient d'année en année.

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Entre le budget primitif 2020 et celui de 2021, les charges à caractère général sont en hausse de 440 k€ et s'explique par des prévisions de dépenses supplémentaires liées à la gestion de la crise sanitaire, notamment par l'achat de petits matériels et fournitures sanitaires ainsi que par le nettoyage des bâtiments publics (crèches, écoles, accueils de loisirs, locaux accueillant du public et bureaux).

Les charges de personnel sont maintenues à 35 M€. En représentant plus de 64% du budget, elles constituent le premier poste de dépenses de la Ville et nécessitent, de ce fait, de faire l'objet d'une attention accrue.

Il est à souligner que la Ville de Chelles prend en charge des dépenses obligatoires nouvelles à hauteur de 125 k€. Cela concerne en particulier la revalorisation des grilles indiciaires dans le cadre du Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations.

De plus, dans le cadre de la convention d'adhésion à Pôle Emploi, le coût de l'adhésion pour 2021 s'établit à 242 k€. Le surcoût provisoire doit être examiné avec une perspective de long terme.

La Ville de Chelles mobilise près de 300 k€ pour la progression de la carrière des agents municipaux.

En outre, la Ville de Chelles met en œuvre des actions contribuant au bien-être au travail. Le télétravail a été mis en place depuis plusieurs années, généralisé et intensifié pour la gestion de la crise sanitaire.

Un plan de formation et un plan d'accompagnement à la mobilité sont pro-activement développés.

Un pôle dédié à la santé, au social et à la prévention, travaille au quotidien aux côtés des agents en lien avec la médecine de prévention.

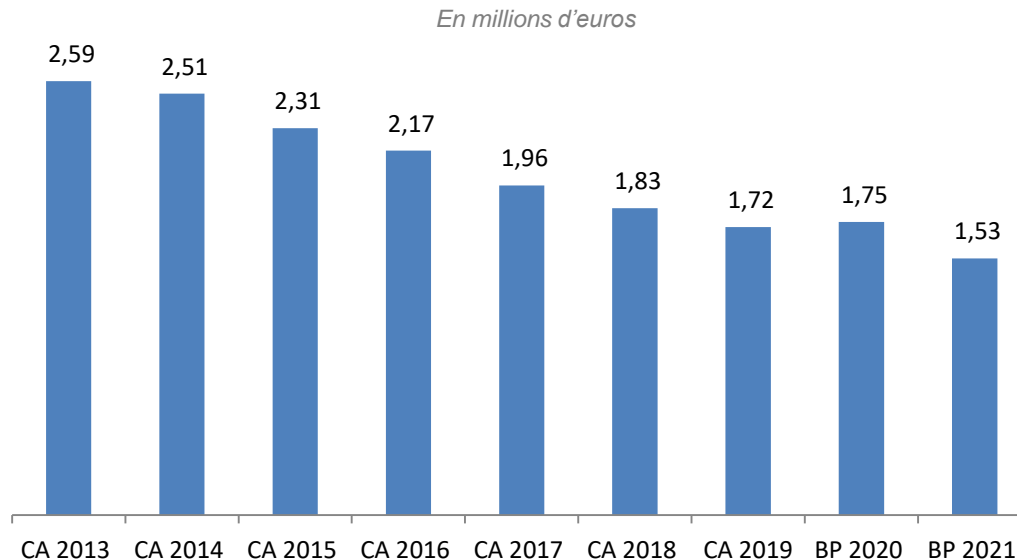
La section de fonctionnement

Les charges financières

Les charges financières s'établissent à 1,53 M€.

Grâce au contexte de taux bas et à la réduction constante du besoin de financement, les intérêts liés au capital de la dette sont en constant recul depuis 2014.

A l'instar des années précédentes, les charges financières bénéficieront de la gestion optimisée des moyens de financement.

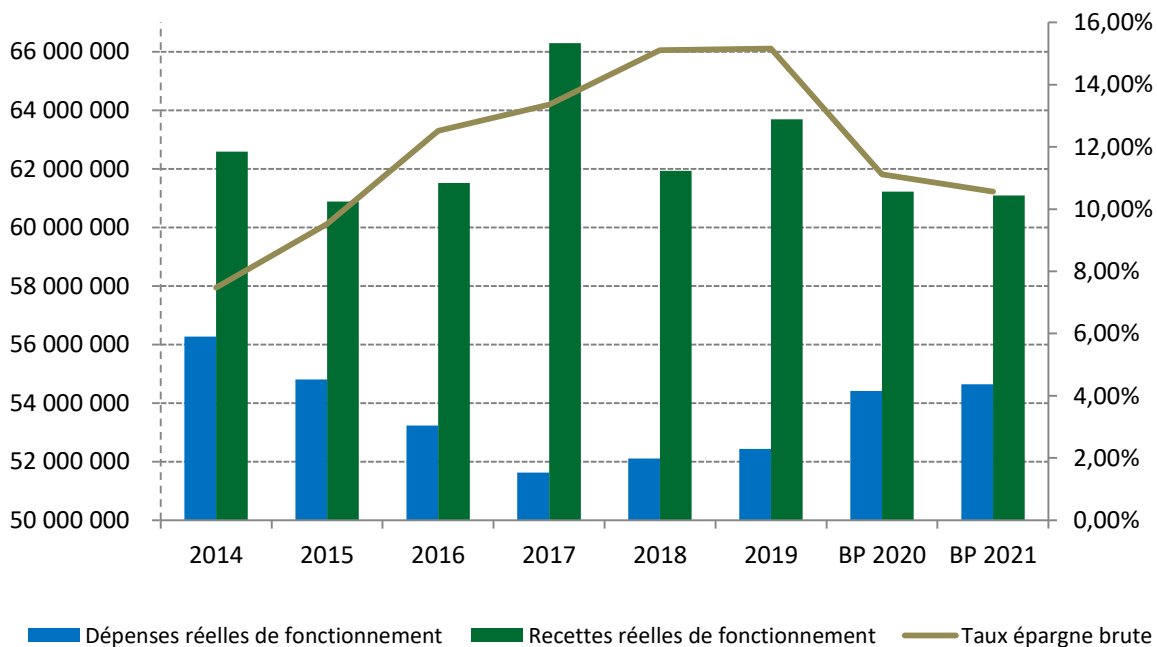


La section de fonctionnement

Le bilan de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget primitif 2021 est construite pour offrir le meilleur service public aux Chellois en tenant compte des obligations réglementaires, des contraintes liées à la gestion de la pandémie ainsi que de l'impérieuse nécessité de dégager une capacité d'autofinancement pour financer les investissements.

Par le niveau de dépenses et de recettes de fonctionnement, la commune dégage une épargne brute de l'ordre de 6,45 M€.



La section d'investissement

Les grandes masses de la section d'investissement se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement 11 M€	Autofinancement brut 6,45 M€
	Autres 0,27 M€	Subventions d'équipement 2,18 M€
	Remboursement du capital de dette 5,84 M€	FCTVA 1,55 M€
		Autres 2,05 M€ dont cession d'actifs à 1,22 M€
	Emprunts nouveaux	



La section d'investissement

Les dépenses d'équipement

Le budget primitif 2021 consacre plus de 11 M€ à investir dans les politiques publiques développées par la Municipalité.

Ainsi, les dépenses d'équipement sont orientées vers la préservation et l'amélioration du cadre de vie des Chellois, les actions en faveur de la réussite scolaire et l'amélioration continue de la sécurité.

Dans le domaine des politiques éducatives, la Ville de Chelles consacre plus de 1 M€ pour rénover, équiper les bâtiments scolaires et, sans cesse, améliorer les conditions d'accueil des jeunes Chellois.

A ces crédits, s'ajoutent près de 120 k€ mobilisés sur les accueils de loisirs et les crèches.

Avec le début de la construction du nouveau gymnase qui se situera à côté du 5^{ème} collège dans le quartier de la Noue Brossard, des crédits à hauteur de 1,7 M€ sont ouverts.

En outre, 240 k€ seront consacrés à l'amélioration de la pratique sportive dans les gymnases et stades municipaux.

Les équipements culturels bénéficient de crédits de plus de 215 k€.

En matière de politique sécuritaire, la Ville dispose d'un budget de plus 300 k€ pour l'acquisition de matériels ainsi que pour la poursuite du déploiement et l'entretien du réseau de vidéo protection.



La section d'investissement

Les dépenses d'équipement

La Ville poursuit son action en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Le budget 2021 consacre près de 2,3 M€ à l'amélioration des espaces publics existants, dont 1 M€ pour les travaux de gros entretien des voiries.

Les plans Adap et Pave en faveur de l'accessibilité continuent, 300 k€ y sont réservés.

Pour la 3^{ème} année consécutive, 188 K€ sont inscrits pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des copropriétés Argonne et Grande Prairie.

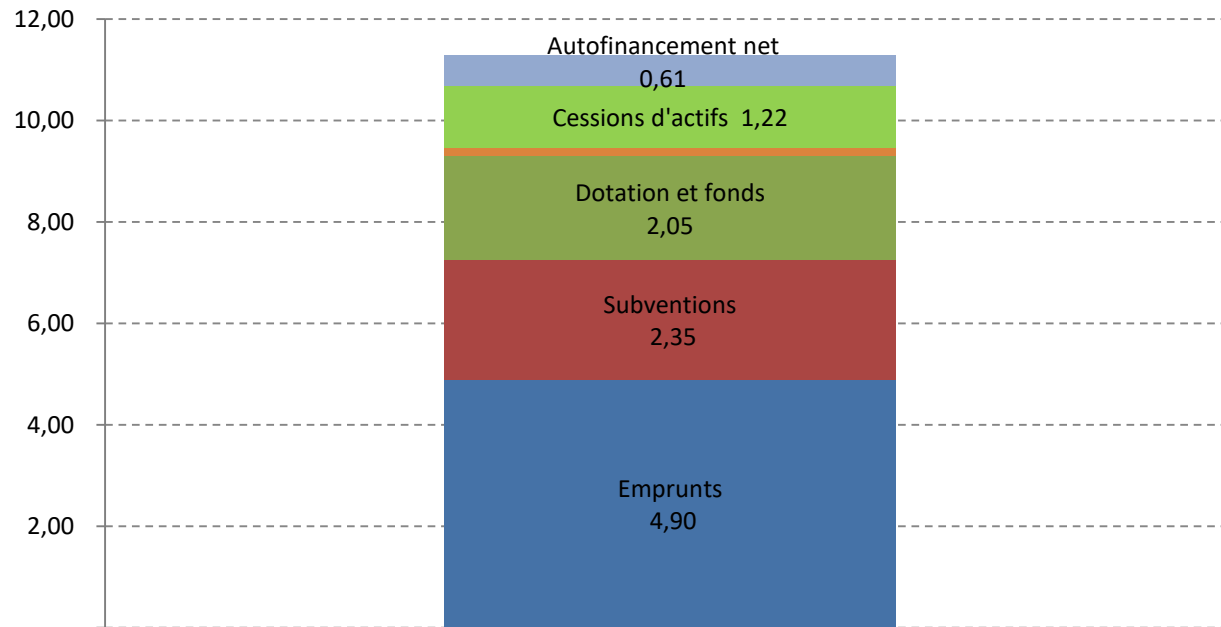
Les travaux de requalification et d'enfouissement des réseaux de l'Avenue des Sciences et de l'Avenue du Général de Gaulle se poursuivent. Pour ce faire, une ouverture de crédits nouveaux de plus de 1,3 M€ est prévue au budget primitif 2021.

En outre, la Ville investit pour maintenir son patrimoine. Au-delà des investissements dans les écoles, les équipements sportifs et culturels, près de 1,5 M€ permettront d'entretenir les équipements publics.

La section d'investissement

Le financement des investissements

Le financement des investissements se présente comme suit :





La section d'investissement

Le financement des investissements

Compte-tenu de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif, la Ville de Chelles génère un autofinancement net du remboursement du capital de la dette de 605 k€.

Les cessions d'actifs viennent compléter cet autofinancement.

Le budget primitif 2021 intègre la vente du local dans lequel la société Saint-Maclou a exercé ses activités. Conformément à l'avis des domaines, le produit de cession est évalué à 914k €.

En outre, après une procédure longue, la Ville a récupéré des biens vacants et sans maître. Compte-tenu de l'intérêt déclaré de certains acheteurs, il est prévu de vendre certains terrains. Le produit de cession inscrit au BP s'établit à 300 k€.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est inscrit pour 1,55M€. Ce fonds permet à la Commune de récupérer la TVA ayant grevé les investissements qu'elle a réalisés en 2019.

Les subventions d'équipement s'établissent à plus de 2 M€. Au titre de la DSIL 2020 et du plan de relance présenté en septembre dernier, la Préfet a validé un niveau de subvention important pour le financement des travaux de l'Avenue des Sciences, de l'Avenue du Général de Gaulle ainsi que la construction du gymnase. Une partie des crédits alloués ont été inscrits au budget primitif 2021.

Tout en continuant son désendettement, la Ville de Chelles utilisera de manière raisonnée le levier de la dette. Elle empruntera toujours moins que le capital qu'elle remboursera et ira chercher les meilleures conditions de taux proposées par le marché bancaire.

La section d'investissement

L'emprunt

A l'instar des budgets précédents, le budget primitif 2021 intègre la poursuite du désendettement.

Le remboursement du capital de la dette est projeté à 5,84 M€. Le montant des emprunts nouveaux s'élève à 4,9 M€. Le capital restant dû au 31/12/2021 est attendu à 62,61 M€, soit une baisse de plus de 12 M€ par rapport au 31/12/2013.

